

Séance publique du 26 juin : plus de 80 millions d'euros d'investissements pour les collèges

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de l'éducation, l'assemblée départementale a adopté, ce vendredi 26 juin, le programme de travaux d'extension et de rénovation de deux collèges et la construction de deux nouveaux établissements, pour un montant total de plus de 80 millions d'euros. Les élus ont également approuvé plusieurs travaux routiers ainsi que le schéma départemental de la lecture publique, qui met en œuvre une démarche innovante pour réduire les inégalités d'accès à la culture en Seine-et-Marne.

EDUCATION

Les délibérations adoptées en séance du 26 juin par l'Assemblée départementale témoignent de tout l'engagement du Département en faveur de l'éducation à travers la construction et la rénovation de collèges pour un montant global de plus de 80 millions €. Cet investissement sans précédent s'ajoute aux quelques 380 millions € mobilisés depuis 2015 pour la politique d'aménagement des collèges (constructions nouvelles, réhabilitations, extensions).

Extension et rénovation du collège de la Ferté-sous-Jouarre

Les élus ont approuvé le programme d'agrandissement et de réhabilitation du collège de la Ferté-sous-Jouarre, qui permettra de répondre à l'augmentation du nombre de collégiens dans le secteur, la capacité passant ainsi de 450 à 650 élèves, et de 450 à 649 demi-pensionnaires.

L'opération comprendra également la construction d'un préau, de locaux de stockage et d'un parking de 50 places, l'agrandissement de la cour de récréation et le réaménagement du parvis d'entrée à l'intérieur du collège. La rénovation thermique de l'établissement affiche un objectif ambitieux : réduire de 60% la consommation d'énergie finale du bâtiment. L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération s'élève à 21 millions d'euros.

Démolition/Reconstruction pour agrandissement du collège Van Gogh à Emerainville

Les conseillers ont approuvé le programme relatif à la démolition et à la reconstruction du collège "Van Gogh" à Emerainville, afin de pouvoir porter la capacité d'accueil à 450 élèves. Le coût global de cette opération est estimé à 19 millions d'euros.

Un nouveau collège à Moussy-Le-Neuf

Les études démographiques ont fait apparaître le besoin d'un nouveau collège d'une capacité de 800 élèves sur le secteur nord-ouest du Département, en raison des récentes opérations immobilières, livrées ou en projet. La commune de Moussy-Le-Neuf a proposé un terrain se situant à l'entrée sud de la commune. Le projet se compose d'un collège neuf et de sa demi-pension pouvant accueillir jusqu'à 899 enfant. Préalablement au lancement de la consultation, les élus devaient approuver le programme technique de l'opération. Le Département investira 21 millions d'euros pour mener à bien ce projet.

Saint-Fargeau-Ponthierry : le programme du nouveau collège approuvé

Le programme de travaux du collège de Saint-Fargeau-Ponthierry a été approuvé par les élus départementaux. Ce projet, d'un montant de 21 millions d'euros, consiste à construire un collège d'une capacité de 800 places. Il sera édifié près du collège déjà existant, qui a bénéficié d'importants travaux d'agrandissement et de rénovation.

ROUTES

Un nouveau giratoire à Coubert

Les conseillers départementaux ont approuvé le projet de création d'un nouveau giratoire à Coubert, qui permettra de fluidifier l'accès depuis la RD 96 au nouveau collège de la commune dont l'ouverture est prévue en 2022. La construction du collège portera en effet le trafic de la RD 96 aux heures de pointe du matin à un peu plus de 600 véhicules/heure et à environ 500 véhicules/heure le soir. Ce nouveau giratoire aura ainsi pour objectif de sécuriser les échanges entre la RD 96 et le nouvel accès au futur collège de Coubert et de marquer la nouvelle entrée d'agglomération. Cet aménagement sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage du Département.

Sécurisation d'un carrefour à Crécy-la-Chapelle

Les élus départementaux ont adopté le dossier de prise en considération du projet de sécurisation d'un carrefour à Crécy-la-Chapelle dans le cadre de l'ouverture, cet été, du nouveau parc animalier « Parrot World ». Cette ouverture va en effet générer une augmentation du trafic au carrefour entre la RD 934 et la RD 20 à Crécy-la-Chapelle, ce qui nécessite de sécuriser et fluidifier les flux au niveau de cette intersection, au moyen d'un nouveau carrefour giratoire. L'opération sous maîtrise d'ouvrage départementale consiste, dans une première phase, à implanter provisoirement des feux tricolores accompagnés de mesures de sécurité complémentaires, puis dans une seconde phase, à créer le giratoire. Le coût total du projet (800 000 €) sera partagé entre la Région (50 %), le Département (40 %), la commune de Crécy et l'aménageur. Afin de soutenir l'aménageur face aux difficultés rencontrées dans le contexte de la crise sanitaire, le Département a accepté de prendre à sa charge 90 % de la participation initialement prévue pour celui-ci, soit 90 000 € sur 100 000 €.

CULTURE

Le schéma départemental de la lecture publique adopté

Les élus départementaux ont adopté un schéma de la lecture publique pour la période 2020 – 2025.

Fidèle à son rôle d'ensembliser des territoires, le Département souhaite inscrire ce schéma dans une ambition : rendre la culture accessible à tous, sur l'ensemble du territoire. Cette démarche, réalisée en concertation avec les élus locaux, les partenaires éducatifs, culturels et sociaux mais également les usagers des bibliothèques, est pensée et conçue pour assurer un maillage complet du territoire en lieux de lecture publique, qui constituent souvent les seuls lieux de vie culturels dans les communes rurales. A travers ce schéma ambitieux, le Département entend ainsi faire des médiathèques et bibliothèques le maillon essentiel des politiques culturelles au sein des territoires.

Au travers de cette démarche, le Département entend pleinement répondre à la diversité des besoins des habitants en soutenant la richesse de la vie culturelle en Seine-et-Marne, et constituera un outil d'accompagnement des territoires dans la conduite de leurs projets d'aménagement culturel.

Il prévoit par ailleurs de renforcer le rôle de la Médiathèque départementale pour accompagner les territoires dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets culturels : comme laboratoire d'innovation en matière numérique, de création contemporaine ou encore de valorisation des ressources, comme animatrice du réseau départemental de lecture publique, ou encore comme centre de formation adapté aux nouveaux enjeux.

Contacts presse :

Guillaume Tallon : 06 79 38 52 96

guillaume.tallon@departement77.fr

Pauline Maingre : 06 72 84 70 49

pauline.maingre@departement77.fr